



DEJEPS BMX 2024-2025 CREPS Centre-Val de Loire

Version 04/01/2024

DEVENEZ ENTRAÎNEUR DE BMX !

PRESENTATION DE LA FORMATION

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Spécialité « Perfectionnement sportif »

Mention « BMX »

Texte de référence : Arrêté du 18 juin 2019 modifiant l'arrêté du 18 décembre 2008 portant création de la mention « BMX » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif ».

Le métier : Entraîneur – Coach – Coordonnateur de projets

- L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique BMX.
- Il est responsable sur le plan pédagogique, technique et logistique.
- Il encadre des publics spécifiques dans tout type de pratique.
- Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.
- Il conduit et participe à la conception du projet et à la direction de la structure.
- Il coordonne une équipe bénévole et professionnelle.

Compétences :

- Il conçoit des programmes de perfectionnement sportif.
- Il coordonne la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement.
- Il conduit une démarche de perfectionnement.
- Il conduit des actions de formation.

Secteur d'activité ou type d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme :

- L'entraîneur travaille notamment dans le cadre d'associations sportives affiliées à la fédération française de cyclisme (FFC) ou d'entreprises du secteur sportif professionnel.
- Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs.



Conditions d'accès à la formation :

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du BMX datant de moins de trois mois à l'entrée en formation ;
- une attestation de formation aux premiers secours : AFPS ou PSC1 ;
- une attestation de recensement et/ou un certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (JAPD) pour les candidats de nationalité française âgés de moins de 25 ans ;
- une attestation de réussite aux tests d'exigences préalables (TEP) à l'entrée en formation (précisées à l'article 3 de l'arrêté du 18 décembre 2008, et délivrées par le directeur technique national de la FFC) (*présentés ci-dessous*) ;
- satisfaire aux épreuves de sélection ;
- Inscription en ligne sur le site internet du CREPS (<http://www.creps-cvl.fr>). **Aucune inscription en format papier.**

Tests d'exigences préalables à l'entrée en formation : TEP

Date : mardi 2 juillet 2024

Lieu : CREPS du Centre Val de Loire

Modalités : article 4 de l'arrêté du 19/06/2019

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de deux tests organisés dans l'ordre chronologique suivant :

⇒ **Un test technique** comprenant deux épreuves :

- une épreuve de démonstration technique d'une durée de trente minutes maximum permettant de vérifier le niveau technique du candidat en BMX. L'épreuve de démonstration est validée si le candidat réalise quatre gestes techniques sur cinq avec trois tentatives consécutives maximum par exercice. L'ordre de passage des gestes techniques est indifférent. L'épreuve de démonstration comprend les cinq gestes techniques suivants :
 - cabré enroulé d'une double de 2 mètres minimum à 3 mètres maximum de longueur entre les sommets ;
 - saut en décalé à gauche. Réception décalée d'un mètre minimum par rapport à la trajectoire initiale sur une double bosse de 2 mètres minimum à 3 mètres maximum de longueur entre les sommets ;
 - saut en décalé à droite. Réception décalée d'un mètre minimum par rapport à la trajectoire initiale sur une double bosse de 2 mètres minimum à 3 mètres maximum de longueur entre les sommets ;
 - poussée d'obstacles avec saut enchaîné : sauter une double après un enchaînement d'obstacles sans pédaler ;
 - manual sur le plat : lever la roue avant sans la laisser retomber sur 10 mètres minimum pour les hommes et 5 mètres minimum pour les femmes.
- une épreuve chronométrée individuelle, sur un tour de piste, départ en grille officielle. Le temps réalisé doit être inférieur à 120% du temps de l'ouvreur de niveau national pour les candidats et à 140% pour les candidates. Les candidats bénéficient de deux essais. L'ouvreur, de niveau national, est proposé par le directeur technique national du cyclisme.

⇒ **Un test pédagogique** comprenant la conduite d'une séance pédagogique d'initiation pour tout public en BMX d'une durée de trente minutes maximum, suivi d'un entretien d'une durée de quinze minutes maximum (analyse et justification de l'organisation de la séance).

La réussite à l'ensemble de ces deux tests fait l'objet d'une attestation. La réussite à ces tests d'exigences préalables est attestée par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, délivrée par le directeur technique national de la fédération française de cyclisme (FFC).

• Dispositions de TEP :

⇒ Est dispensé de la vérification des exigences préalables définies à l'article 3, le candidat titulaire de l'un des diplômes suivants :

- brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option " activités du cyclisme "
- brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option " cyclisme ", spécialité " bicross " » :
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité " activités du cyclisme " mention * BMX "";
- unité capitalisable complémentaire " BMX " du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
- brevet fédéral du troisième degré option " BMX ' délivré par la Fédération française de cyclisme :
- diplôme fédéral d'entraîneur club expert associé à une spécialité de l'activité BMX délivré par la Fédération française de cyclisme ;
- diplôme d'entraîneur fédéral spécialité BMX délivré par la Fédération française de cyclisme ;

⇒ Est dispensé du test technique :

- le sportif de haut niveau de cyclisme spécialité * BMX "inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport ;
- le pilote classé élite sur l'année en cours, attesté par le directeur technique national du cyclisme.

⇒ Est dispensé du test pédagogique : le candidat titulaire de l'un des diplômes suivants :

«-brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité " éducateur sportif " mention ' activités du cyclisme ". »

Epreuves de sélection

Date : mercredi 3 juillet 2024

Lieu : CREPS

• Nature des épreuves :

TESTS	REALISATION
Epreuve écrite Epreuve n° 1 Coefficient 1	Une épreuve de composition écrite qui consiste à réaliser une rédaction à l'aide d'une documentation pour répondre à une problématique en lien avec l'entraînement sportif. Cet écrit consiste à évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser ses connaissances générales, à synthétiser à argumenter et rédiger un document écrit. <i>Durée : 1h maximum Noté sur 20</i>
Entretien Epreuve n°2 Coefficient 2	L'épreuve d'entretien consiste à évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer sur son parcours professionnel et/ou bénévole, sportifs, ainsi que sur toute expérience liée à l'encadrement, l'animation d'un groupe ainsi que sur le futur projet professionnel du candidat. Cette épreuve doit permettre également de percevoir le degré de motivation du candidat. <i>Durée : 20 minutes maximum Noté sur 20</i>

• Modalités de sélection :

La note finale obtenue est la moyenne des deux épreuves. Le (la) candidat(e) devra obtenir dans l'épreuve de l'entretien de motivation la note minimum de 5 sur 20 (inférieure à 5 éliminatoire). La sélection se fait par ordre de classement. **Aucune dispense pour les tests de sélection.**

Positionnement

Date : jeudi 4 juillet 2024

A l'issue des tests d'entrée en formation, un positionnement déterminera le « parcours individuel de formation » (PIF), parcours personnalisé avec allègements, renforcements, dispenses ou équivalences éventuelles de certaines unités capitalisables (UC). Ce temps de travail va permettre tout d'abord à l'équipe pédagogique de vérifier les compétences des stagiaires quant aux attentes et aux compétences visées par le diplôme, et de faire un premier diagnostic par rapport au niveau des savoirs déjà acquis. La formation (organisation, programme, attentes), les installations du CREPS, les démarches administratives seront présentées. Le parcours individuel de formation est négocié entre le CREPS et le stagiaire. Le stagiaire peut être allégé d'une ou plusieurs unités de compétences (U.C.) du diplôme, mais il doit se présenter aux épreuves de certification des U.C. correspondantes.

Organisation de la formation

Coordonnateur de la formation : MARTIN Honorine

Tél. : 02.48.48.06.08 / **Courriel** : honorine.martin@creps-cvl.fr

Effectif minimal	8
Effectif maximal	16
Ouverture des inscriptions	29/01/2024
TEP	02/07/2024
Sélections	03/07/2024
Positionnement	04/07/2024
Dates de début de la formation en centre	Lundi 2 Septembre 2024 à 13h30
Dates de début de la formation en entreprise	07/09/2024
Dates de fin la formation en centre (incluant les dernières certifications)	29/08/2025
Dates de la fin de la formation en entreprise	29/08/2025
EPMSP (le cas échéant)	02/10/2024 Rattrapage : 03/10/2024
Nombre de semaines de 32 heures	17
Nombre d'heures en centre/ stagiaires	704 h (dont 108h de foad)
Nombre d'heures en entreprise/ stagiaires	500h
Coût horaire de la formation	12€
Coût pédagogique par stagiaire	8 448 € parcours complet

Présentation des objectifs pédagogiques :

La formation DEJEPS BMX est organisée selon 4 Unités Capitalisables, et repose sur un fonctionnement d'alternance. Le diplôme est obtenu après validation des certifications des 4 unités de compétences. Le tableau ci-après présente les UC ainsi que les objectifs intermédiaires (OI). *EC : Etre capable*

UC 1 EC de concevoir un projet de perfectionnement sportif OI 11 EC d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel OI 12 EC de formaliser les éléments d'un projet de perfectionnement sportif OI 13 EC de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement sportif	UC transversales à tous les DEJEPS
UC 2 EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement sportif OI 21 EC d'animer une équipe de travail OI 22 EC de promouvoir les actions programmées OI 23 EC de gérer la logistique des programmes d'action	
UC 3 EC de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans la discipline du BMX OI 31 EC de conduire une démarche d'enseignement OI 32 EC de conduire une démarche d'entraînement OI 33 EC de conduire des actions de formation	UC spécifiques au BMX
UC 4 EC d'encadrer la discipline sportive BMX en sécurité OI 41 EC de réaliser en sécurité les démonstrations techniques OI 42 EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants OI 43 EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers	

Démarche pédagogique de l'alternance:

L'alternance est avant tout un dispositif d'apprentissage dans lequel l'apprenant construit progressivement son projet professionnel, à partir d'expériences acquises en centre de formation et en entreprise.

Il est demandé d'avoir **une structure d'accueil avant le début de la formation** pour la situation d'alternance. C'est au stagiaire de trouver son club.

Horaires type des cours en Centre : Semaine de 32h

La semaine commence généralement le lundi après-midi à 13h pour se terminer le vendredi vers 13h au plus tard. (peut varier en fonction des semaines).

Le calendrier est présenté dans la page suivante:

Calendrier DEJEPS BMX 2024/2025 - CREPS Centre-Val de Loire

2024					2025											
JUILLET	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT				
lun. 1		dim. 1	mar. 1	ven. 1	dim. 1	mer. 1	sam. 1	mar. 1	jeu. 1	dim. 1	mar. 1	ven. 1				
mar. 2	TEP	lun. 2	rentrée	mer. 2	EPM SP	sam. 2	lun. 2	jeu. 2	dim. 2	dim. 2	mer. 2	jeu. 2	sam. 2			
mer. 3	Sélections	mar. 3		jeu. 3		dim. 3	mar. 3	dim. 3	dim. 3	lun. 3	jeu. 3	mar. 3	dim. 3			
jeu. 4	Positionnement	mer. 4		ven. 4		sam. 4	mer. 4	mar. 4	mar. 4	jeu. 4	dim. 4	mer. 4	lun. 4			
ven. 5		jeu. 5	S1	sam. 5		dim. 5	mer. 5	jeu. 5	jeu. 5	mer. 5	jeu. 5	jeu. 5	mer. 5			
sam. 6		ven. 6		dim. 6		lun. 6	mer. 6	jeu. 6	S12	jeu. 6	dim. 6	mer. 6	mer. 6			
dim. 7		sam. 7		lun. 7	FOAD 3	jeu. 7	mer. 7	ven. 7		ven. 7	lun. 7	jeu. 7	jeu. 7			
lun. 8		dim. 8		mar. 8	FOAD 4	ven. 8	dim. 8	mer. 8	S10	dim. 8	mar. 8	dim. 8	ven. 8			
mar. 9		lun. 9		mer. 9		sam. 9	lun. 9	jeu. 9		dim. 9	mer. 9	lun. 9	sam. 9			
mer. 10		mar. 10		dim. 10		dim. 10	mar. 10	ven. 10		lun. 10	jeu. 10	jeu. 10	dim. 10			
jeu. 11		mer. 11	S2	ven. 11		sam. 11	mer. 11	mar. 11		mar. 11	ven. 11	ven. 11	lun. 11			
ven. 12		jeu. 12		sam. 12		dim. 12	mer. 12	mer. 12		mer. 12	sam. 12	mar. 12	mar. 12			
sam. 13		ven. 13		dim. 13	FOAD 7	jeu. 13	dim. 13	jeu. 13	FOAD 13	dim. 13	mar. 13	jeu. 13	mer. 13			
dim. 14		sam. 14		lun. 14	FOAD 8	mar. 14	mar. 14	ven. 14	FOAD 14	lun. 14	jeu. 14	lun. 14	jeu. 14			
lun. 15		dim. 15		mar. 15		dim. 15	mer. 15	sam. 15		sam. 15	mar. 15	dim. 15	ven. 15			
mar. 16		lun. 16	FOAD 1	mer. 16	S3	sam. 16	lun. 16	dim. 16		dim. 16	mer. 16	lun. 16	sam. 16			
mer. 17		mar. 17	FOAD 2	jeu. 17		dim. 17	mar. 17	ven. 17		lun. 17	jeu. 17	jeu. 17	dim. 17			
jeu. 18		mer. 18		ven. 18		mer. 18	mer. 18	lun. 18	FOAD 17	lun. 18	sam. 17	mar. 17	dim. 17			
ven. 19		jeu. 19		sam. 19		dim. 19	jeu. 19	mer. 19		mer. 19	dim. 18	mer. 18	lun. 18			
sam. 20		ven. 20		dim. 20		ven. 20	ven. 20	dim. 20		mer. 19	lun. 19	jeu. 19	mar. 19			
dim. 21		sam. 21		lun. 21	FOAD 5	jeu. 21	lun. 20	jeu. 20		jeu. 20	mar. 20	dim. 20	mer. 20			
lun. 22		dim. 22		mar. 22	FOAD 6	ven. 22	mar. 21	ven. 21	S11	ven. 21	lun. 21	sam. 21	jeu. 21			
mar. 23		lun. 23		mer. 23		dim. 22	mer. 22	sam. 22		ven. 21	mer. 21	jeu. 22	ven. 22			
mer. 24		mar. 24		jeu. 24		lun. 23	jeu. 23	dim. 23		sam. 22	mar. 22	dim. 22	mar. 22			
jeu. 25		lun. 25	S3	mer. 25		mar. 24	ven. 24	lun. 24		dim. 23	lun. 23	lun. 23	sam. 23			
ven. 26		jeu. 26		sam. 26		mer. 25	sam. 25	mer. 25		lun. 24	jeu. 24	mar. 24	jeu. 24			
sam. 27		ven. 27		dim. 27		jeu. 26	dim. 26	mer. 26	S14	mer. 25	dim. 25	mer. 25	ven. 25			
dim. 28		sam. 28		jeu. 28		ven. 27	lun. 27	jeu. 27		mer. 26	lun. 26	jeu. 26	sam. 26			
lun. 29		dim. 29		mer. 29		ven. 28	dim. 28	mer. 28		jeu. 27	dim. 27	mar. 27	dim. 27			
mar. 30		lun. 30	S4	mer. 30		sam. 28	lun. 28	lun. 28		ven. 28	mar. 28	ven. 28	dim. 28			
mer. 31		jeu. 31		sam. 30		dim. 29	mer. 29	sam. 29		mer. 29	jeu. 29	dim. 29	mar. 29			
				dim. 31		jeu. 30	jeu. 30	dim. 30		mer. 30	ven. 30	mer. 30	sam. 30			
				mar. 31		ven. 31	ven. 31	lun. 31		lun. 31	sam. 31	jeu. 31	dim. 31			

Légende

Début de formation : 2 septembre 2024
Fin de formation : 29 août 2025

- EPMSP
- CREPS
- FOAD
- SEC initiale
- SEC rattrapage
- Congés scolaires/wk/férié

SEC en centre

épreuve initiale:	19 et 20 juin 2025	dossier à rendre 29 mai 2025
épreuve rattrapage:	26 au 28 août 2025	dossier à rendre 5 août 2025

SEC structure UC4

épreuve initiale:	du 7 février 2025 au 12 avril 2025
épreuve rattrapage:	du 13 avril 2025 au 14 juin 2025

704 h en centre
568h en présentiel
136h FOAD

Rattrapage

Coût de la formation :

- Frais de dossier : 40 €
- Frais d'inscription aux exigences préalables à l'entrée en formation (TEP) : 55 €
- Frais pédagogiques : **8 448 €** (maximum) – **12 € de l'heure de formation en centre.** (*en fonction du parcours individualisé de formation de chaque stagiaire*)
- Possibilité d'hébergement et de restauration au sein du CREPS. Attention: Les frais liés à la restauration, l'hébergement et les déplacements du stagiaires ne sont pas compris dans le coût pédagogique de la formation.
- Financement possible de votre formation : consulter le site internet en suivant le lien ci après
<https://www.creps-cvl.fr/formation.financement>
- Renseignements auprès du secrétariat des formations, Mr Roddier Patrice : Patrice.roddier@creps-cvl.fr .